

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-U53-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX POULAILLERS URBAINS AINSI QU'À L'APICULTURE EN MILIEU RÉSIDENTIEL

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 juillet 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2022-U53-91 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin d'ajouter des dispositions relatives aux poulaillers urbains ainsi qu'à l'apiculture en milieu résidentiel.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - ajouter l'article 9.2.14 concernant les dispositions générales relatives aux poulaillers urbains et à la garde de poules;
 - ajouter l'article 9.2.15 concernant les dispositions générales relatives à l'apiculture en milieu résidentiel.

Assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 19 juillet 2022, **ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.**
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 18 août 2022 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zone concernée

7. L'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est visée par ce projet de règlement, en autant que la catégorie d'usage (habitation unifamiliale isolée (h1) fasse partie de la grille des usages et des normes concernée.

Documents à être consultés

8. Le premier projet de règlement, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 19 juillet 2022) » (<https://ville.sainte-agathe-des->

monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 août 2022.

Simon Lafrenière, greffier adjoint